

DATE DE CONVOCATION : 22 Mai 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : Mr J.L. LEVESQUE – Mme K. PERROIS – Mr M. VILLEGER – Mme K. GAI – Mr B. LAFAYE – Mme A. DUBRUN – Mr F. GUIRAO – Mme MH. AUBINEAU – Mr T. DEGRANDE – Mme G. MIGNON – Mr W. BOURGEOU – Mme S. BROUILLET – Mr P. FREON – Mme G. MICHELY – Mr C. BONNEAU – Mme E. CLEMENTEL – Mr J.F. CESSAC – Mme MA CHEVALIER – Mr JP DESLIAS – Mme E. PISANI – Mr P. ORMECHE – Mme H. ROSARIO – Mr P. BERTON – Mme C. RAFIN – Mr S. DELIMOGE – Mme S. RAYNAUD – Mr C. NANGLARD.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : 0

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Hélène ROSARIO

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2122-1 et L. 2122-2

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre d'adjoint qui ne peut dépasser 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit **8**.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de **6** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil est invité à se prononcer sur le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal de Châteauneuf **PAR 27 VOIX POUR**

DÉCIDE

- De fixer le nombre d'adjoints au Maire à **six**.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE